

C'EST QUOI L'AUTOCONSOMMATION ?

C'est le fait de consommer une énergie verte produite par soi-même.

Chaleur grâce à la géothermie. Électricité grâce à une éolienne ou des panneaux solaires.

Elle peut être individuelle ou collective quand plusieurs foyers produisent et consomment de l'énergie ensemble.

On parle alors d'autoconsommation virtuelle car ces personnes sont liées par une seule entité juridique virtuelle.

3 grands cas de figure pour le solaire :

1. Le foyer produit + d'électricité qu'il n'en consomme = électricité réinjectée dans le réseau collectif et revendue.
2. Le foyer produit - d'électricité qu'il n'en consomme = le réseau collectif prend le relais.
3. Le foyer stocke son électricité grâce à une batterie.

L'autoconsommation n'est pas réservée aux particuliers. Exemple : Une mairie, un supermarché ou une entreprise peuvent en profiter.

C'est un marché en plein essor ! Surtout dans le solaire. Car elle peut permettre de faire baisser sa facture d'électricité.

Dans certains pays, des primes à l'investissement existent. Les équipements sont de moins en moins chers. Les nouvelles installations sont de plus en plus performantes.

On estime qu'elle peut couvrir entre 20 et 70 % des besoins d'un foyer. Et près de 30 000 foyers français en profitent déjà.

En résumé : Autoconsommation = je consomme l'énergie verte que je produis : géothermie, éoliennes ou panneaux solaires.

- Deux types : individuelle ou collective
- Peut couvrir de 20 à 70 % des besoins en énergie
- Primes d'investissement de l'état possibles
- Coûts d'installation en baisse
- Performances en hausse